



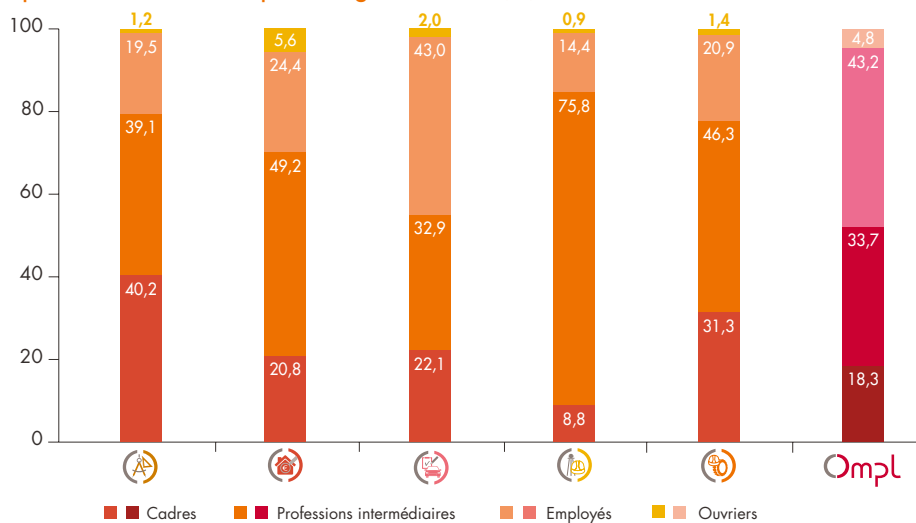
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

- Les cadres sont fortement représentés : 31,3 % contre 18,3 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (46,3 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (33,7 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui de l'OMPL (20,9 % contre 43,2 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux.

### Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.



**Catégorie sociale :** la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



### Secteur cadre de vie-technique

#### Branches professionnelles



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

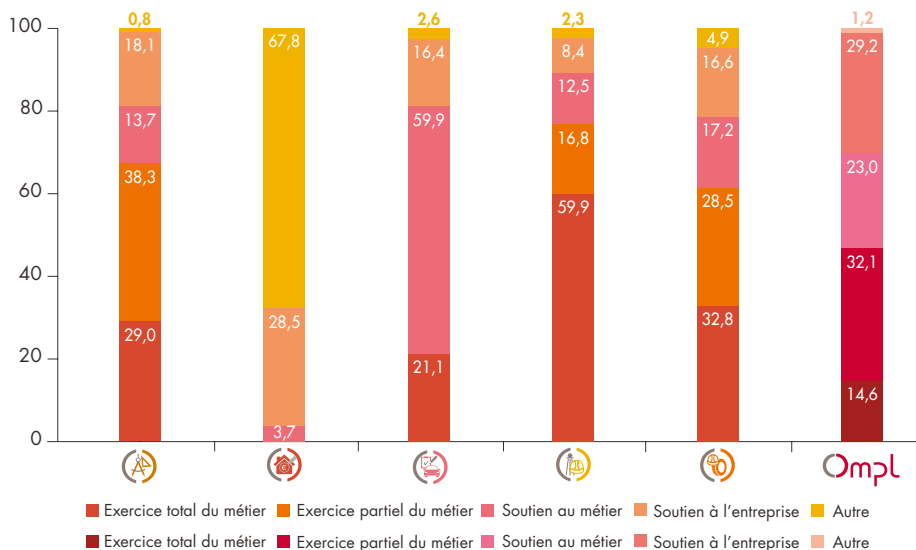


### EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

61,3 % des salariés du secteur réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont ainsi 32,8 % à exercer l'intégralité du métier.

### Répartition des salariés par type de métier (%)



Source: Insee, DADS 2018.



**Exercice total du métier:** salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

**Exercice partiel du métier:** salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

**Soutien au métier:** salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

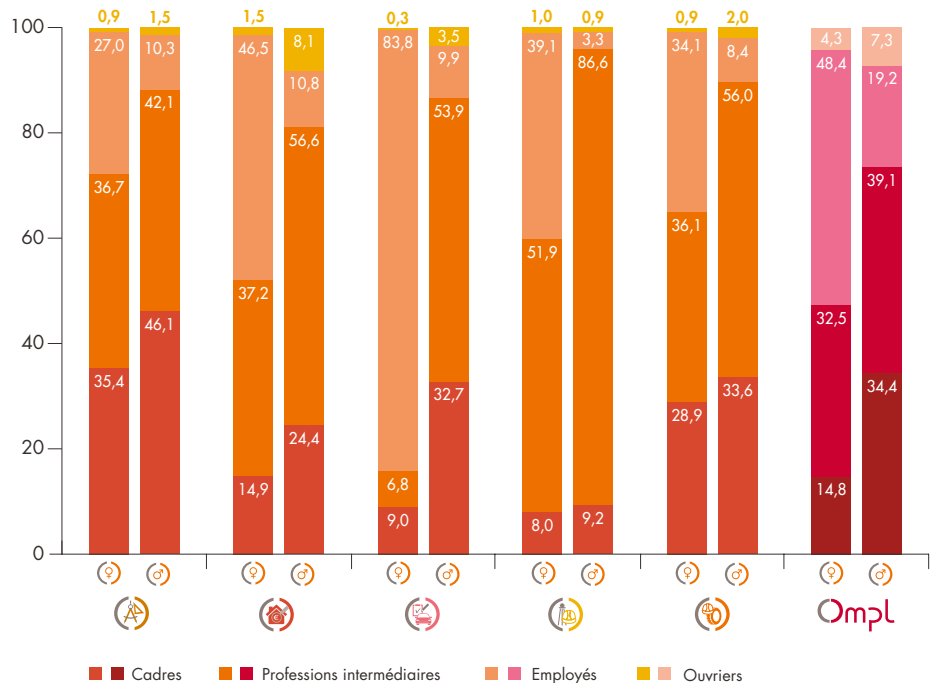
**Soutien à l'entreprise:** salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).



### FEMMES PLUS SOUVENT PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Pour les femmes du secteur, la part des professions intermédiaires est la plus importante. Elle atteint 36,1 %.

### Répartition des salariés par genre et catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2018.

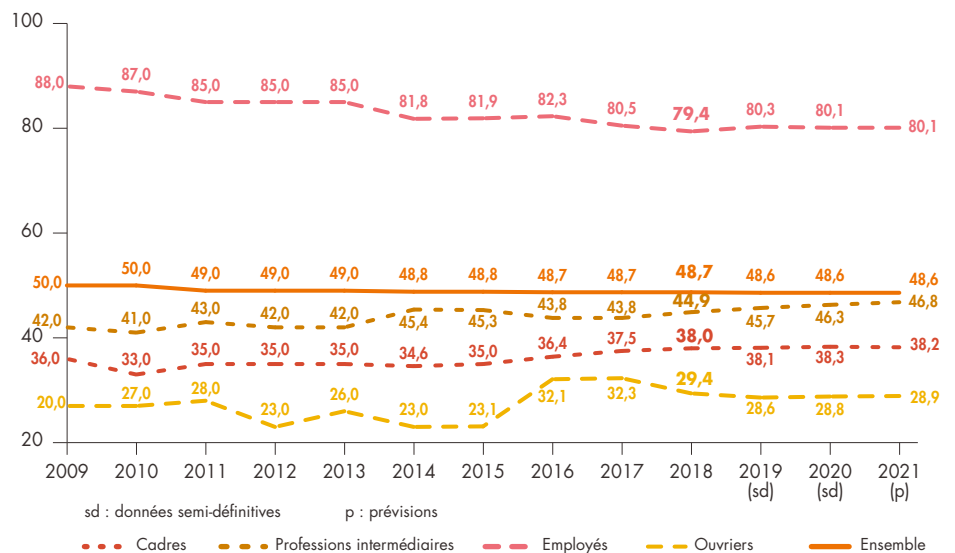


### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2009, la part des femmes dans l'emploi du secteur varie peu jusqu'en 2018. Cette tendance semble confirmée par les prévisions effectuées pour les années 2019 à 2021.

Néanmoins, la féminisation des cadres et des employés devrait connaître une progression.

### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2009-2018, estimations.




## DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour le Centre-Val de Loire (26,7 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (17,1 %).

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	31,3	48,4	19,3	1,0	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	24,1	50,5	24,5	ND <sup>1</sup>	0,8
Bretagne	24,2	51,7	23,2	0,9	0,0
Centre-Val de Loire	20,4	51,3	26,7	1,3	0,3
Corse	34,1	44,0	20,7	ND <sup>1</sup>	1,2
DOM	21,5	48,8	26,4	3,2	0,0
Grand Est	28,6	48,8	21,7	1,0	0,0
Hauts-de-France	30,8	44,5	23,0	1,7	0,0
Île-de-France	41,7	39,3	17,1	1,9	0,0
Normandie	25,0	50,0	24,0	0,6	0,3
Nouvelle-Aquitaine	25,2	52,2	21,3	1,3	0,0
Occitanie	25,0	49,5	24,5	0,9	0,0
Pays de la Loire	25,6	49,5	23,1	1,7	0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,3	46,6	23,5	1,5	0,0
	<b>31,3</b>	<b>46,3</b>	<b>20,9</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>
<b>Ompl</b>	<b>18,3</b>	<b>33,7</b>	<b>43,2</b>	<b>4,8</b>	<b>0,0</b>

Source : Insee, DADS 2018.

<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.